

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Mairie

Place de la Mairie

25360 NANCRAY

Tel : 03.81.55.21.66

Fax : 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

Juillet 2018

L'édito du Maire

Bonnes vacances à toutes et à tous. Que celles-ci vous soient un temps de repos et de calme.

Bien à Vous,

Le Maire
Frédéric Salvi



Les échos du conseil municipal

Conseil du Jeudi 11 juillet 2018 :

Budget principal : décision modificative n° 2 : 12 voix pour.

Convention d'occupation d'un local communal avec l'association « Terre de Jeu » : mise à disposition gratuitement de la salle dite « salle des jeunes » en partage avec les Francas. 12 voix pour.

Subvention municipale pour l'association « Terre de Jeu » : la Municipalité souhaite soutenir cette nouvelle association proposant une activité créative à Nancray par une subvention de 400 €. 12 voix pour.

Convention d'occupation d'un local communal avec l'association « Vélo Loisirs de Nancray » : mise à disposition gratuitement d'un local sous la salle Tatu. 12 voix pour.

PLU intercommunal - désignation des élus communaux référents : la CAGB a adopté une charte de gouvernance dans la perspective de l'élaboration du PLUi. Cette charte prévoit la mise en place de comités de secteur au sein des quels siègent 2 élus par commune : le maire ainsi qu'un adjoint. 9 voix pour Norbert ANGUENOT et 3 abstentions.

Prestation de Délégué à la Protection des Données réalisée par l'Agence Départementale d'appui aux Territoires (AD@T) : vu le Règlement Général sur la Protection des Données (UE2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données et de respecter ledit règlement, le conseil municipal désigne l'AD@T comme personne morale pour un montant de 1 440 € TTC. 12 voix pour.

Cession de tables à l'association comtoise d'aquariophilie : l'association qui a accepté de rembourser les tables dégradées pour un montant de 612,50 € demande d'acquiescer lesdites tables. 12 voix pour céder ces 7 tables.

CAGB – Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) : 11 voix pour et 1 abstention. Pas de vote concernant la proposition de nommer Nancray comme relais local d'information, les élus attendent d'en savoir plus pour se prononcer.

Questions diverses :

- la préparation de la commémoration du centenaire du 11 novembre avance bien avec l'ensemble des communes du secteur ;
- pour la fête du sport du 22 septembre à Nancray, une réunion aura lieu avec les associations participantes au début du mois de septembre ;
- école : les VPI seront installés début août,
 - 2 changements interviendront à la rentrée. Mme FIETIER et M. POULAIN remplaceront Mme LETOUBLON et M. SAULNIER,
 - tous les participants des classes transplantées sont revenus enchantés de leur séjour ;
- une aire de jeux est en projet, le lieu définitif de son implantation n'est pas encore arrêté ;
- la CAGB veut devenir Communauté Urbaine. Il faudra donc voter des transferts. Le plus important pour nous concernera la voirie et l'éclairage public.

Présents : Frédéric SALVI, Vincent FIETIER, Annette GIRARDCLOS, Norbert ANGUENOT, Nathalie LANTENOIS, Sylvie CATTET, Monique RAMEL, Marie-Claude GAUTHEROT, Valérie GERENT, Barbara KURTZMANN, François MOREL et Daniel ROLET.

Excusés : Anouck PRETRE et Jean SANCEY-RICHARD.

Absent : Cédric ROBERT.



La vie associative

✓ TERRE DE JEU



Dès le mois de septembre, **chaque jeudi entre 16h30 et 20h30**, la « salle des jeunes » de la mairie deviendra votre atelier de poterie, grandeur nature !

Vous rêviez de vous initier au travail de l'argile ou d'enrichir vos savoir-faire, rejoignez l'association *Terre de jeu*.

Depuis le 28 mai 2018, date officielle de sa création, l'association *Terre de jeu* vient compléter et diversifier l'offre de loisir sur la commune de Nancray et les communes voisines.

Construisons ensemble un espace d'expression et de création dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Vous hésitez ? Si c'est le cas, participez gratuitement à deux séances de découverte avant de vous inscrire. Tout le matériel est fourni.

Besoin d'informations ? Contactez **Françoise Guyon au 06 80 89 97 52**.

Attention ! Les ateliers sont ouverts aux enfants dès 10 ans et aux adultes sans limite d'âge !

✓ JUDO CLUB NANCRAY

24 MARS 2018 : 1^{ER} LOTO DU JUDO CLUB



Notre 1er loto aura été un franc succès avec quelque 200 participants. Alors un grand merci à tous les joueurs, à Mimi qui a organisé et animé cet événement de main de maître, à tous nos bénévoles notamment Caroline, Ewa, Fanny, Estelle, Loïs, Michèle, Patricia, Gérard, Hervé, Iban, Laurent, Maverick, Pascal, Sébastien, Stéphane, Denis, Nico, Alex, Christian ...et pardon à ceux qui seraient oubliés, au Crédit Mutuel de Saône qui nous a offert nappes, serviettes et gobelets, à Marleyne et Benoît de la fruitière de Passavant qui nous ont offert du fromage pour nos sandwiches, au Pétrin des Saveurs et à Proximarché de Nancray, à Super U de Saône et Carrefour Valentin pour leur geste commercial. Et n'hésitez pas à venir participer la prochaine fois, c'est sympa, prenant et avec un peu de chance, vous repartirez avec un joli lot !

3 avril 2018 : ARC-ET-SENANS : Teddy RINER à la rencontre de nos champions en herbe



8 de nos compétiteurs (le nombre était malheureusement strictement limité par l'organisation) ont eu la chance de rencontrer le double champion olympique et multiple champion du monde lors d'une soirée organisée par le Crédit Agricole. Pour la petite histoire, Teddy RINER a été l'élève d'Olivier CHAUVIN, notre professeur quand il était licencié à Paris. Si ça, ça ne motive pas nos petits judokas...

15-18 juin 2018 : TOURNOI INTERNATIONAL SOLANIN CUP DE NOWA SOL (Pologne)



5 compétiteurs du Judo Club de Nancray ont dignement représenté la France à ce prestigieux tournoi international qui avait lieu le 16 juin dernier à Nowa Sól (Pologne).

Malgré une concurrence féroce et un seul entraînement par semaine, ils n'ont pas hésité à défier des garçons et des filles pensionnaires d'écoles de judo et beaucoup plus aguerris à ce genre d'exercice.

Nous exprimons notre gratitude à nos amis polonais qui ont contribué à notre confort (hébergement, nourriture, visites, animations...) lors de l'une des plus belles éditions du tournoi SOLANIN CUP à laquelle nous ayons participé. Darek GIEDZIUN, l'organisateur et son équipe redoublent d'efforts depuis 6 ans pour faire de cet

événement une magnifique fête du judo et nous permettre de créer des liens avec des passionnés du monde entier.

22 juin 2018 : FETE DE FIN D'ANNEE



Un grand MERCI à tous les acteurs de notre fête de fin d'année (judokas, jujitsukas, compétiteurs, professeurs, parents, bénévoles, sympathisants, Crédit Mutuel de Saône, Go Sport Besançon et à Eric HACHE et Thierry MEYER du club Aïkido Souseiji-do de Grandvillars pour leur belle prestation).

29-31 août 2018 : STAGE DE REPRISE

Du 29 au 31 août aura lieu (dans notre dojo) notre traditionnel stage de reprise. L'occasion de se remettre progressivement dans le bain pour nos adhérents ou de découvrir les avantages et les bienfaits du judo pour les nouveaux.

Bonnes vacances à tous !

Vous pouvez retrouver le détail de nos aventures ou suivre l'actualité de notre club sur Internet :

www.judoclubnancray.fr et www.facebook.com/judoclubnancray

Sportivement vôtre

JPG

21^{ème} Édition

du BRIK à BRAK (Vide Grenier)

de NANCRAY

Dimanche 2 Septembre 2018

À partir de 07H00



Buvette & Restauration rapide sur place
Organisé par le comité des Fêtes de Nancray

Renseignements et Réservations au :

07.82.29.26.06

03.81.60.15.71

QUELQUES INFOS :



NANCRAY

Armistice du 11 novembre 1918

Forte mobilisation autour de « l'hommage rendu à tous les morts pour la France »

Nancray et ... Bouclans-Vauchamps, Bretigney-Notre-Dame, Champlive, Côtebrune, Dammartin-les-Templiers, Glamondans, Gonsans, Naisey-Les-Granges, Osse, Silley-Bléfond.

Cette année la France et les pays du monde entier fêtent le centenaire de l'armistice mettant fin aux combats de la première guerre mondiale. Les douze villages et l'association des anciens combattants ont pour coutume d'accueillir les cérémonies mémorielles à tour de rôle.

A partir du 26 octobre chaque village offrira des animations culturelles (films, conférences, expositions) concernant cette guerre et ses conséquences humaines, politiques, géographiques visibles encore actuellement.

Le point d'orgue sera le 11 novembre quand Nancray accueillera la commémoration autour du monument aux morts avec un lustre particulier puisque les douze clochers sonneront à l'unisson à 11h11, un détachement militaire sera présent, les enfants des écoles chanteront, un repas républicain aura lieu dans la salle du Vaizot.

Les enfants des périscolaires préparent la décoration des lieux, des habitants collectent des souvenirs familiaux, les associations se mobilisent...

Le détail des différentes animations sera disponible sur le site des communes et fera l'objet de communications par voie de presse, internet, flyers et affiches....

Nous ne pouvons pas laisser passer cet événement. La mobilisation est intense, belle expérience d'animation populaire avec un incontournable objectif éducatif faisant émerger l'idée de paix et d'entente entre les peuples.



NANCRAY

Première fête nationale du sport, 22 septembre 2018 de 10h à 16h

Tennis, vélo, football, randonnée, pétanque, danse, tir à l'arc, judo, badminton, sarbacane, slackline ...

Sollicitée par la Fédération Française du sport adapté du Doubs, la commune de Nancray répond présente avec la mise à disposition de ses structures sportives, la participation des associations, du comité des fêtes, d'habitants venus à titre personnel.

La journée du 22 septembre offrira un grand nombre d'activités sportives et de jeux à caractère sportif proposés par les associations communales et l'association du sport adapté dans un esprit festif.

Une belle occasion de découvrir, de participer, de se mesurer à des personnes de tous niveaux et de voir que les difficultés peuvent être surmontées, apprivoisées pour le plus grand plaisir de tout le monde.

Sans oublier la buvette et sa petite restauration.



Le brûlage à l'air libre a un réel impact sur la qualité de l'air

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une source d'émission importante de particules en suspension dans l'air, en raison d'une combustion imparfaite des résidus de végétaux. Ces particules, 6 à 8 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu ou de la taille d'une cellule, pénètrent dans l'appareil respiratoire.

Elles ont des effets immédiats et à long terme sur la santé (*). Cette combustion engendre aussi des émissions de composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les dioxines et les furanes.

Les enfants, les asthmatiques, les fumeurs et les personnes âgées sont particulièrement sensibles aux effets de la pollution atmosphérique.

(* En France, la mauvaise qualité de l'air ...

- entraîne 42 000 décès par an
- réduit de 5 à 8 mois l'espérance de vie
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires



(*) selon une étude menée par AMMO Rhône-Alpes

Retrouvez toutes les informations relatives au PPA sur le site de la DREAL Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

Rubrique : Energies Climat Air > Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle

Qu'est qu'un « déchet vert » ?

Un déchet vert est un déchet issu de végétal, quel qu'il soit.

Par exemple, il s'agit d'un déchet issu de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillages et autres pratiques similaires...

Le degré de sécheresse du déchet n'a donc aucun lien avec la qualification de « vert ».

Une information du PPA Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle

Le brûlage à l'air libre

Une pratique nocive pour la santé publique



DREAL Franche-Comté - 17E, rue Alain Savary 25005 Besançon Cedex www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

DREAL - Novembre 2013

Le brûlage des déchets verts est interdit

pour les particuliers

Les règlements sanitaires départementaux interdisent le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers, comprenant les déchets verts des ménages.

pour les professionnels (*)

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion sans mettre en danger la santé humaine, sans créer de nuisance pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore et tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement :

- Réutilisation
- Recyclage
- Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique
- Élimination

Les maires doivent veiller à l'application de ces dispositions et informer leurs administrés sur les moyens de traitement mis à leur disposition. Le PPA ouvre la possibilité de dérogation à l'interdiction de brûlage uniquement pour raisons sanitaires (végétaux malades ou parasités). Celle-ci est accordée par les Préfets. Les feux festifs et les barbecues ne sont pas visés par cette mesure. Il est néanmoins recommandé d'utiliser du bois non traité et sec pour limiter les émissions polluantes.

Des solutions existent pour valoriser vos déchets verts

La valorisation énergétique pour les professionnels

La méthanisation des déchets verts est une solution rentable pour des volumes importants. Elle fournit du biogaz permettant la production de chaleur et/ou d'électricité. Il est également possible d'utiliser les déchets verts comme combustible.



(*) : références réglementaires : articles L541-1 et L541-2 du Code de l'Environnement

Le compostage

Les déchets verts compostés constituent un très bon engrais. Un broyage préalable est nécessaire pour les végétaux de plus gros diamètre. Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. (Renseignez-vous auprès de votre mairie)

Le paillage

Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.

La collecte en déchèterie pour les particuliers

Il est également possible d'emmener ses déchets verts à la déchèterie la plus proche. En effet, le niveau de particules qui pourraient être générées par le brûlage de végétaux est bien supérieur à celui issu du trajet en véhicule. Les déchets verts collectés dans les déchèteries de l'Aire Urbaine sont ensuite transférés sur des plates-formes de compostage pour valorisation organique.



On peut également limiter sa production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, recours au paillage pour empêcher la pousse...

ATTENTION : le Préfet a sorti un arrêté portant restriction provisoire des usages de l'eau : niveau alerte sur l'ensemble du département du Doubs, pour une durée de 3 mois à compter du 11 juillet 2018. L'arrosage est interdit entre 8h00 et 20h00.

L'intégralité du décret est consultable sur le site de la mairie.

